Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 72 (1975)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réflexion faite, je pense que cette récapitulation trouvera une bien meilleure place dans le journal du centenaire ou dans la plaquette qui sera éditée en septembre 1976.

Pour la cinquième fois déjà, il me plaît, en fin d'année, d'adresser mes meilleurs vœux et mes souhaits les plus sincères à tous les lecteurs de notre revue mensuelle. Chères lectrices et chers lecteur, je vous remercie de tout cœur pour votre bonne compréhension.

Que la Divine Providence conserve en santé tous les collaborateurs que je salue bien cordialement et auxquels je transmets mes bons sentiments de reconnaissance.

Que continuent à prospérer, malgré la récession, les entreprises de nos fidèles annonceurs. Leur attachement à notre journal nous est précieux.

A tous : abonnés qui ne lisez pas le journal, lecteurs assidus et indulgents, collaborateurs et annonceurs, votre rédacteur vous souhaite pour 1976 : une santé excellente, de la joie de vivre chaque jour, la paix, douze mois durant, une saison apicole qui ne soit point semblable à celle que nous venons de vivre ! Et il vous dit : **« A février prochain. »**

Sion, le 15 novembre 1975

A. Fournier.

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

CENTENAIRE

Nos aînés. Les avant-propos du mois dernier laissaient découvrir beaucoup de confusion parmi nos précurseurs. A cette époque, en effet, deux groupes et de nombreux indifférents se partageaient le sort de l'apiculture. Mais les adeptes de la ruche à cadres mobiles étaient de plus en plus nombreux à en reconnaître les avantages. Les associations, les sociétés apicoles n'étaient pas encore créées. La télévision, la radio, le téléphone n'existaient pas et on ignorait tout de ces objets dont on dit... tant de bien ! Mais à l'époque on savait encore manier la plume, on aimait écrire et de nombreux écrits témoignent de ces débuts héroïques

de l'apiculture. Si en 1874-75, plusieurs apiculteurs se passionnaient pour les méthodes nouvelles, en Suisse romande, un homme d'élite émergeait nettement du lot, il s'appelait Edouard Bertrand, de Nyon.

Dans le sillage de cet apiculteur, nous retrouvons Charles de Ribeaucourt, pasteur à Arzier, auteur de deux très intéressantes brochures. Auguste de Warnery aux Chênes de St-Prex, Joseph Orsat de Saxon, de Dardel de St-Blaise. Je cite également Pierre de Siebenthal, menuisier à Fontanney-sur-Aigle. Ce dernier était pour Bertrand, ce que Burnens était pour François Huber. Tous les modèles, formes et grandeurs de ruches préconisés par Bertrand étaient réalisés par de Siebenthal. Le bois était débité à la scie et ensuite le rabot faisait son œuvre ! Quel travail et la ruche complète et vernie valait... 18 francs.

Edouard Bertrand, par ses écrits, ses conférences, surtout par son désintéressement, peut être considéré comme le père de notre apiculture romande. Né en 1832, Edouard Bertrand s'adonne à l'apiculture dès l'âge de 40 ans. Rien ne le prédispose à la culture des abeilles, car après de solides études à Genève, il se rend durant trois ans en Angleterre. Par la suite, il occupe une place de fondé de pouvoir dans un établissement bancaire à Paris durant une quinzaine d'années. Au printemps 1871, après le retrait des troupes allemandes, la « Commune » explose, Bertrand est saisi par des soldats français excités, « collé au mur » et il va être fusillé sans l'intervention d'un officier supérieur. Ebranlé dans sa santé, il rentre alors en Suisse et s'installe dans sa famille à Nyon. Dès ce moment, il se passionne pour les abeilles. La connaissance des langues, sa culture lui permettent d'élargir toujours davantage ses horizons. Il est en contact étroit avec les Américains qui étonnent déjà le monde ! C'est un échange d'idées continuel non seulement avec Charles Dadant, français expatrié aux USA mais aussi et surtout avec le pasteur Langstroth de Philadelphie. C'est ce dernier qui a révolutionné toute notre apiculture moderne en inventant en octobre 1851 le cadre mobile. Bertrand ne délaisse pas pour autant ses collègues allemands et alémaniques entre autres le révérend curé du Subingen, J. Jecker.

Entre les méthodes allemande et américaine, deux conceptions s'affrontaient. La méthode américaine préconisait, après bien des essais et beaucoup de tâtonnements, une ruche avec fond et plafond mobiles et des cadres plus longs que hauts. Le système allemand cher à Berlepsch et dont le curé de Subingen était un adepte convaincu proposait des cadres plus hauts que longs et l'accès à l'intérieur par le côté ! Je reviendrai sur ce sujet, non pas pour prendre position, mais pour relever combien les problèmes étaient complexes et intéressants.

Apiculteurs romands,

L'année s'achève sur une note quelque peu morose. La récolte a été très faible, voire nulle à certains endroits. Cet automne l'entretien de nos abeilles a réclamé un gros effort financier. Ne perdons pas courage. Nos ancêtres connurent les mêmes phénomènes. Ils firent face à toutes les situations et nous léguèrent un héritage merveilleux. Animés d'une foi inébranlable, ils luttèrent avec persévérance pour une cause magnifique. C'est dans cet esprit que votre comité travaille pour la célébration du centenaire de votre société SAR. Soyons dignes de nos prédécesseurs.

Je profite de ce dernier journal de l'année pour souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année.

A. Paroz.

☆☆☆

postale. Son prix est de Fr. 4.—. Un bulletin de versement sera joint à chaque envoi.

Nous donnons, ci-après, le règlement de la bibliothèque.

RÈGLEMENT

1. Les membres de la Société romande d'apiculture, habitant la Suisse, ont seuls droit à l'usage de la bibliothèque.

2. L'envoi des livres est fait aux frais de la société, en vertu d'un tarif postal spécial (Loi fédérale sur les postes, art. 25d). Le retour est gratuit. A cet effet, chaque envoi est muni d'un carton portant l'adresse du destinataire. Pour le retour gratuit, il suffit de tourner le carton, portant ainsi l'adresse de la bibliothèque.

3. Pour un contrôle éventuel de la poste, le paquet doit être ficelé simplement, sans nœud compliqué. Les livres doivent cependant être bien emballés, au moyen de carton et de papier propres.

4. Le paquet ne doit contenir aucune mention manuscrite. Les nouvelles demandes de livres doivent être faites à part, par carte ou lettre affranchies. Les demandes jointes aux paquets de livres ne seront pas prises en considération.

5. Les prêts sont faits dans la règle pour la durée d'un mois. Ce délai peut toutefois être prolongé sur demande adressée au bibliothécaire. Les frais de réclamation, pour délai dépassé sans autorisation, sont à la charge du membre qui les aura motivés. Il en est de même pour les frais occasionnés par la perte ou la détérioration des ouvrages empruntés.

6. Pour des raisons administratives, le bibliothécaire peut réclamer en tout temps les livres en retour.

7. Les différends pouvant surgir entre lecteurs et bibliothécaire sont tranchés en dernier ressort par le comité.

Recommandations pour les commandes de livres

Lors de la demande de livres, il est recommandé ce qui suit:

1. Pour les ouvrages des chapitres I à XIX, il suffit d'indiquer le numéro exact qui se trouve en marge, en regard du titre. Cependant, pour les ouvrages en plusieurs volumes, l'indication de la tomaison est indispensable.

2. Pour les revues, chapitre XX, il est indispensable d'indiquer le volume de l'année désirée.

3. Ne pas négliger d'indiquer le numéro exact, même si le numéro est précédé d'un 0. Exemple : 012.

4. Il est prudent de faire une liste de plusieurs ouvrages, pour permettre au bibliothécaire de constituer un envoi « ad hoc ». Les ouvrages préférés peuvent être marqués par un signe ×. Il en sera tenu compte lors de la préparation de l'envoi.

Grangeneuve, octobre 1975.

Le bibliothécaire : GEORGES FRAGNIÈRES, Institut agricole, Grangeneuve, 1725 **Posieux.**